



Reprise d'une épicerie, dernier commerce du village.

Par **doudtatou**, le **25/08/2009** à **18:36**

Bonjour, j'ai la possibilité de reprendre une épicerie de village situé dans les Pyrénées Orientales. Les murs appartenant à la municipalité je bénéficie d'un loyer modéré, il n'y a pas de fond de commerce à racheter et la totalité du matériel nécessaire est compris dans le bail de location. La municipalité a demandé, et obtenue, des subventions afin de transformer une grange attenante à l'épicerie en "bistrot de pays". L'ensemble du commerce comprendrait donc une épicerie, un bar restaurant et un appartement. Le premier bail serait précaire et ne comprendrait que l'épicerie, et ce, jusqu'à ce que le "bistrot de pays" soit livré, clef en main. Là, sera rompu le premier contrat locatif et un nouveau bail comprenant épicerie, bar, restaurant sera présenté. Il faut aussi savoir que j'ai déjà un commerce (textile) saisonnier sous régime d'une micro. Celui-ci fermera fin septembre et la micro entreprise devrait se terminer en même temps. Voici mes questions: - Sous quel régime puis-je ouvrir ma nouvelle entreprise? Je tiens à ce qu'elle soit individuelle et en prenant compte que l'entreprise évoluera avec l'ouverture du "bistrot de pays". - Quelles sont les démarches pour l'auto-entrepreneur? Et y a-t-il droit? - J'aurais besoin d'un prêt ou de subvention à hauteur de 10000 euros (création du stock, matériel et mobilier, fonds de roulement). À qui puis-je m'adresser, si par prêt bancaire dois-je demander un prêt personnel, professionnel... rnrnrn Par avance merci, j'espère que vous pourrez m'éclairer et m'aider à réaliser ce beau projet, qui est avant tout, celui de faire revivre nos villages.